



TOGNACCIOLI  
A V O C A T S

Les mots  
qui vont  
surgir savent  
de nous  
des choses  
que nous  
ignorons  
d'eux.

”

— RENÉ CHAR



Un savoir-faire reconnu en matière  
de restructuration d'entreprises  
et de droit bancaire.

Le Cabinet fondé par Maître Jean-François Tognaccioli intervient en droit des Affaires et notamment en droit des entreprises en difficultés auprès de chefs d'entreprises, de créanciers institutionnels (créanciers publics, établissements de crédit), de repreneurs ou encore auprès des administrateurs et mandataires judiciaires dont il fut collaborateur, dans une autre vie.

Le Cabinet intervient également en droit bancaire et financier, parfois pour l'emprunteur, parfois pour l'établissement de crédit.

Le Cabinet entend demeurer une structure à taille humaine afin de parfaitement répondre aux demandes de sa clientèle. Il s'agit de proposer des solutions sur mesure. La clé de voûte de notre approche est de faire converger technique du droit et créativité dans la stratégie. Rigueur et audace !

À Nice, Paris  
et en Italie.

Jean-François Tognaccioli exerce ses missions tant à Nice qu'à Paris et dispose de correspondants de référence en Italie. Le Cabinet est membre de l'Union des Avocats Européens, de l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives, de l'Institut Euroméditerranéen de Médiation et d'Arbitrage et de l'IFPPC.

Diplômé du Centre de formation des Barreaux du Sud-Est dont il est reçu major, ancien secrétaire de la conférence du stage, chargé d'enseignement à la Faculté de Droit et conférencier en droit des procédures collectives (Université de Nice Sophia Antipolis, Congrès National des Tribunaux de Commerce, Entretiens de la Sauvegarde, CIP, formation professionnelle des Avocats), rédacteur au sein du groupe LexisNexis (Fiches Lexis360, Revue des procédures collectives, Revue de droit bancaire et financier), Jean-François Tognaccioli dispose d'un savoir faire et d'une approche humaine des situations de crise et des différends à régler.

Uno studio legale specializzato nel diritto degli affari. «Un savoir-faire» riconosciuto in materia di ristrutturazione d'impresa e diritto bancario.

# Expertises

## ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

---

Assister les chefs d'entreprises, les créanciers privés et publics, les co-contractants et les mandataires de justice dans le cadre de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. À toutes les étapes des dispositifs prévus par le Livre VI du Code de commerce, nous disposons d'un savoir faire reconnu dans le conseil et l'adaptation des modes opératoires pour une restructuration réalisée dans les meilleures conditions juridiques, économiques et financières. Notre Cabinet intervient en matière de mandat ad hoc, de conciliation, de sauvegardes (dont accélérée et financière accélérée), de redressement, de liquidation judiciaires et de rétablissement professionnel.

## TRANSACTIONS & ACQUISITIONS

---

Notre Cabinet est le mandataire naturel qui accompagne ses clients dans tous les actes de la vie civile et commerciale. Il est, à ce titre et par sa connaissance du droit, tout désigné pour être chargé de mener, dans toutes ses phases, une opération ayant pour objet l'achat d'un bien immobilier ou mobilier, d'une entreprise, d'un fonds de commerce, sa vente ou sa mise ou prise en location. D'une manière générale, nous intervenons dans toutes les étapes d'un processus contractuel, notre mission ne se limitant pas à prodiguer des conseils et à rédiger des actes, mais peut également comprendre la recherche du cocontractant et la négociation du contrat avec celui-ci.

## BANQUES & FINANCE

---

Intervenir pour les établissements bancaires et financiers dans tous les domaines et à tous les stades du financement. Nous intervenons également dans le cadre du traitement préventif ou judiciaire des difficultés de leurs clients. Nous disposons également d'un savoir faire reconnu en matière d'assistance de l'emprunteur qui entend soit défendre à une demande de paiement soit négocier une restructuration de son endettement dans un cadre amiable informel voire dans le cadre des dispositifs prévus par le Livre VI du Code de commerce, en prévention (mandat ad hoc, conciliation) ou en traitement des difficultés (procédures collectives).

## SÛRETÉS & VOIES D'EXÉCUTION

---

Conseiller nos clients privés ou publics en vue d'obtenir la meilleure garantie de préservation de leurs droits de créancier. (sûretés mobilières ou immobilières avec ou sans dépossession, cautionnement, engagement à première demande, fiducie-sûreté). Nous intervenons également en vue de la réalisation forcée des droits du créancier, soit par la prise préalable de mesures conservatoires qui visent à éviter qu'un débiteur dilapide son patrimoine pour échapper à son créancier, soit par des mesures d'exécution forcée proprement dites sur les meubles (saisies attribution, saisies vente...) ou les immeubles (saisies immobilières).

## ENSEIGNEMENT & FORMATION

Maître Tognaccioli est également chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Nice - Université de Nice Sophia Antipolis notamment au Master Administration et Liquidation des Entreprises en Difficultés (ALED) formant les futurs administrateurs et mandataires judiciaires et du Master Droit des Entreprises en Difficultés (DEED). Le cabinet anime en son sein, chez les clients et au sein de divers organismes publics et privés, des formations et conférences sur les thèmes d'actualité juridique relevant de ses domaines de compétence et sous des formes très variées (petits déjeuners, conférences, formations internes...).



NICE

PARIS

ITALIE

---



#### CABINET PRINCIPAL

---

40 rue Maréchal Joffre  
06000 Nice  
T. 04 93 81 74 95  
F. 04 89 24 10 64  
[contact@jfts.net](mailto:contact@jfts.net)

#### CABINET SECONDAIRE

---

4 bis rue Gounod  
75017 Paris  
T. 01 79 75 59 00  
F. 01 84 10 75 04



**TOGNACCIOLI**  
A V O C A T S

[www.jfts.net](http://www.jfts.net)